



Fondation Rurale
de Wallonie

ODR d'Ath

CLDR du 03 octobre 2022

Salle des mariages

Liste des présences en annexe

1. Introduction

Bruno Lefebvre et Ronny Balcaen introduisent la séance en remerciant les membres de la CLDR pour leur intérêt dans l'Opération de Développement Rural (ODR) d'Ath. Ils rappellent le processus participatif de cette opération et l'intérêt de la commune pour la préservation et le développement de la ruralité athoise. Ils passent ensuite la parole à la Fondation Rurale de Wallonie.

2. Une Opération de Développement Rural, c'est quoi?

Afin de présenter ce qu'est une opération de développement rural, la FRW projette une vidéo. Une Opération de Développement Rural est une politique communale à destination des entités rurales. Elle vise à améliorer le cadre de vie des citoyens en créant une réflexion collective sur l'ensemble des aspects qui font la vie d'une commune rurale. La dynamique participative est au cœur de l'ODR, il en résulte des actions et projets d'ampleurs variées dont certains peuvent être subsidiés par la Région Wallonne.

Les projets sont très variés, ils peuvent avoir comme finalité, par exemple

**Favoriser la rencontre et la
convivialité**

**Apporter une aide à
l'économie locale**

**Promouvoir la mobilité
douce**

Faciliter l'accès aux logements pour tous

**Préserver ou mettre en valeur le patrimoine
naturel et historique**

Le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) résulte de toute la dynamique participative et de la consultation citoyenne. Ce document se compose de 5 parties:

- Partie 1: Analyse socio-économique du territoire: compilation de toute une série de statistiques relatives à la commune;
- Partie 2: Résultats de la participation citoyenne: compilation de toutes les phases de consultations de la population et des acteurs locaux ainsi que le résultat de ces consultations;



- Partie 3: Analyse partagée: résultats de l'analyse de la partie 1 et de la partie 2;
- Partie 4: Stratégie: propose des enjeux de développement pour la commune d'Ath pour la décennie qui arrive;
- Partie 5: Fiches-projets: propose des actions et projets concrets à mener pour parvenir à réaliser les enjeux identifiés dans la partie 4;

Pour aider la commune dans la rédaction de son PCDR, elle peut compter sur un bureau d'étude, l'ICEDD qui rédigera le document et de la Fondation Rurale de Wallonie, qui assurera la consultation citoyenne et l'accompagnement de la mise en œuvre du PCDR. Une fois le PCDR rédigé et validé par la CLDR et le Conseil Communal, il sera défendu au Pôle d'Aménagement du Territoire et ensuite soumis au Gouvernement Wallon pour une période maximale de 10 ans. Dès validation du PCDR par le Gouvernement Wallon, la commune pourra activer les projets nécessitant des subsides de la Région Wallonne.

Les fiches-projets qui figurent dans un PCDR sont de deux types. Les uns sont des projets qui sollicitent des subsides de la Région Wallonne, les projets et montants subsidiables sont identifiés par un décret et une circulaire, les autres sont des projets qui sont réalisés sur fonds propres communaux et/ou des appels à projets ponctuels. Il peut s'agir de projets d'ampleur très variées, certains nécessitant des études d'architectes d'autre ne reposant "uniquement" sur des volontés et ressources citoyennes.

La Commission Locale de Développement Rural (CLDR): La CLDR est composée à 75% de citoyens (minimum), représentant les villages et toutes les catégories d'âge et de genre de la commune, et à 25% d'élus locaux (maximum). La CLDR d'Ath est constituée de 52 membres citoyens et 8 membres issus du conseil communal. Le rôle de la CLDR est de travailler sur les parties 3, 4 et 5 du PCDR ainsi que d'accompagner la mise en vie des projets.

Carte d'identité des membres citoyens de la CLDR



En savoir plus sur ce qu'est une ODR: <https://www.frw.be/odr.html>

Questions des membres de la CLDR :

- Est-il possible de déléguer une autre personne à la CLDR en cas d'empêchement ?

→ *Non, la composition de la CLDR est nominative.*

- Est-il autorisé d'excuser son absence à la réunion par téléphone ?

→ *Oui.*

3. L'ODR d'Ath: ce qui a été fait

Depuis 2020, la Commune s'est lancée dans une ODR. Le bureau d'étude ICEDD a été mandaté pour la rédaction du PCDR et des séances de consultations des acteurs locaux et des citoyens ont été réalisées par la FRW.

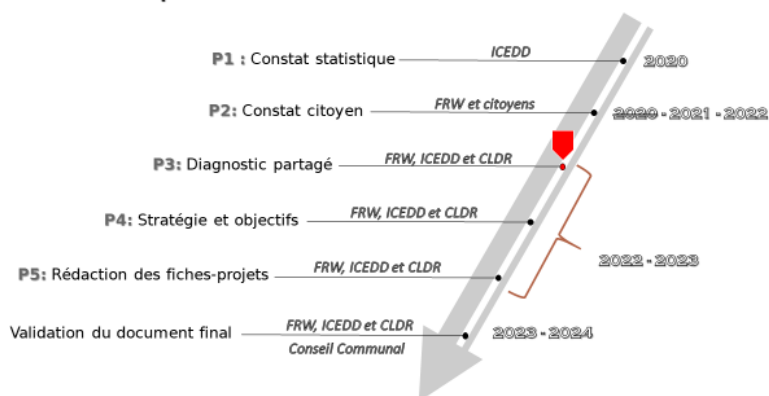
Type de consultation	Dates	Résultats
Consultation de la population		
Enquête en ligne	Février 2021	426 répondants
Séances d'information	Septembre à décembre 2021	19 séances (1 par village) 176 participants
Groupes de travail	Mai-juin 2022	39 participants
TOTAL		590 citoyens différents consultés ¹
Consultations des acteurs locaux		
Enquête en ligne	Septembre 2020	22 structures répondantes
Interviews spécifiques	Septembre 2020 – avril 2021	9 rencontres individuelles
TOTAL		25 acteurs consultés
Consultation spécifiques: Bâtisseurs de lien (Maison Culturelle d'Ath)		
Tenpenskwa	Septembre-décembre 2021	17 écoles consultées
Salon bâtisseurs	Mars-avril 2022	41 projets imaginés
TOTAL		313 élèves de primaire consultés

Toutes ces consultations ont permis de mettre au jour plus de 1100 constats concernant des faits positifs ou à améliorer dans la commune.

4. L'ODR d'Ath ce qui doit encore être fait

¹ Total obtenu après le décompte des personnes ayant participé à plusieurs sessions de consultation.

Les étapes de l'ODR d'Ath



Si les parties 1 et 2 ont été réalisées, les parties 3-4-5 du PCDR doivent encore être réalisées et travaillées avec la CLDR.

Ce travail s'étalera sur les années 2022-2023 à raison d'une réunion de la commission locale de développement rural (CLDR) tous les mois voire mois et demi. Les prochaines réunions seront consacrées au travail sur l'analyse partagée, qui recoupe les données statistiques et les constats citoyens,

et à l'élaboration de la stratégie de développement pour la commune d'Ath pour la prochaine décennie.

En 2023, l'année sera consacrée à l'élaboration des fiches-projets et, en fin d'année, à la validation du document complet de Programme Communal de Développement Rural. En respect de ce timing, la validation du PCDR, et donc l'activation de la première fiche-projet du PCDR, devrait se faire en 2024.

5. Règlement d'Ordre Intérieur de la CLDR

La FRW indique qu'un règlement d'ordre intérieur est imposé par la Région Wallonne. Il est joint au présent document. Un focus particulier a été mis en séance sur des articles spécifiques au fonctionnement de la CLDR.

Art 2 - Rôle de la CLDR : être le relais entre la Commune et les citoyens en informant et consultant les habitants et en tenant compte de leur avis

Les membres de la CLDR sont issus de tous les villages de l'entité et représentent toutes les catégories d'âges et de genre de la population athoise. La CLDR se veut la plus représentative possible de la structure de la population locale. Par conséquent, il est demandé aux membres citoyens de faire échos des débats de la CLDR auprès de leurs proches et voisinages ainsi que d'être le relai des avis des avis citoyens qu'ils reçoivent.

*Art 7 – Participation aux réunions : régulière pour suivre les débats et les réflexions
Courrier d'interrogation si absent.e et excusé.e à 3 réunions successives
Démission d'office si absent.e et excusé.e à plus de 75% des réunions en 2 ans consécutifs*

Cet article a pour but d'avoir une CLDR dynamique où sont présents un maximum de citoyens lors des différentes réunions. Cette mesure tente de garantir la participation citoyenne aux différentes phases de l'Opération de Développement Rural.

*Art 11 – Fonctionnement : La commission est tenue de se réunir un minimum de 4x par an
En moyenne 1x/mois lors de l'élaboration du PCDR
En moyenne 4x/an lors du suivi des projets*

*Art 18 – Quorum : un quorum de **participation de 50% des membres citoyens** est requis pour valider le projet de PCDR*

La notion de quorum a été introduite afin de garantir le processus de consultation citoyenne lors des moments décisionnels de la CLDR. Le quorum est demandé lors de trois moments:

- La validation du projet de PCDR par la CLDR;

- La sollicitation d'un subside pour la mise en place d'un budget participatif (lorsque le PCDR sera validé)
- L'activation d'un projet sollicitant des subsides de la Région Wallonne (PCDR actif)
- L'approbation d'un dossier d'adendum (ajout d'un projet dans un PCDR actif. Possible tous les 5 ans).

Art 22 – Droit à l'image : sauf courrier au président, les photos prises en cours de réunions ou d'événements peuvent être utilisées par la Commune pour des publications dans le cadre de l'ODR

Président de la CLDR: Ronny Balcaen. Toute demande peut être formulée au secrétariat de la CLDR: wallonie.picarde@frw.be ou aux agents de développement de la FRW accompagnant la commune: Julien Van Eeckhout (j.vaneeckhout@frw.be) ou Robin Penay (r.penay@frw.be)

6. Prise de connaissance entre les membres de la CLDR

Il est proposé un tour de table des membres de la CLDR afin que ceux-ci puissent prendre connaissance des attentes des uns et des autres. Cette animation a pour but de permettre aux membres de la CLDR de prendre connaissance de la diversité des provenances et des profils présents en CLDR. Les questions posées étaient les suivantes :

Village de résidence ; nom-prénom ; profession et "Quelles sont vos attentes au sein de la commission locale de Développement Rural ?".

7. Retour sur les visites estivales du territoire

Durant l'été 2022, la FRW a proposé une série de balades pédestres et cyclables pour permettre aux citoyens de découvrir leur territoire. Il en ressort que l'activité a été bien reçue, malgré une certaine difficulté rencontrée pour avoir accès aux balades et intégrer des commentaires.

La CLDR montre son intérêt pour ce type d'activités et souhaite qu'elle soit reconduite.

8. Prochaines réunions

Les dates des prochaines réunions seront communiquées par invitation personnelle. Certains membres indiquent que des membres n'ont pas reçu leur convocation par courrier et propose qu'elle soit également communiquée par mail.

Les prochaines dates sont :

- Le 07 novembre 2022 à 19h – Salle du patronage à Moulbaix
- Le 07 décembre 2022 à 19h – Salle communale de Ghislenghien

9. Divers

- Pascal Demoleon propose une activité découverte de la Forge d'Ostiches aux membres de la CLDR. Cette activité sera organisée prochainement, la FRW prendra contact à cette fin.
- Une page Facebook de la Fondation-Rurale de Wallonie – Equipe Wallonie Picarde existe pour prendre connaissance des différentes actualités des ODR en Wallonie Picarde : <https://www.facebook.com/profile.php?id=100085997345863>
- L'organisme subventionnant la Fondation Rurale de Wallonie demande qu'une enquête de satisfaction soit réalisée auprès des membres de la CLDR après chaque réunion. Un formulaire anonyme au format papier est sera distribué et récolté après chaque réunion.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,
Robin Penay
Julien Van Eeckhout.

CLDR d'Ath

Présences aux réunions de la CLDR

1. Membres élus (8 soit 13.33% de la CLDR)			lundi 3 octobre 2022
1	BALCAEN	Ronny	Oui
2	CAPPELLE	Pierre	Oui
3	DUMONT	Serge	Excusé.e
4	DUVIVIER	Marc	Oui
5	FONTAINE	Coralie	Non
6	INGABIRE	Esther	Non
7	LEFEBVRE	Bruno	Oui
8	VANDENBRANDE	Dany	Oui
2. Membres citoyens (52 soit 86.67% de la CLDR)			
1	AIT OUSSAID	Samia	Excusé.e
2	BÉRA	Luc	Oui
3	BOISDENIGHIEN	yves	Oui
4	BOURION	Bernard	Oui
5	CERVANTÈS NIETO	Nieto	Oui
6	COTTILLE	Séverine	Oui
7	CUTAIA	Raffaele	Oui
8	DANVOYE	Agnès	Oui
9	DE VREESE	Amélie	Non
10	DEBOUNY	Barbara	Oui
11	DECELLE	Marie	Excusé.e
12	DELBAUF	JOHAN	Oui
13	DEMOLEON	Pascal	Oui
14	DESMYTER	Sylvain	Excusé.e
15	DOCHIES	Stéphane	Oui
16	DOLORÈS	Dupaix	Oui
17	DUMONT	Aurélien	Oui
18	GLINEUR	Daniel	Oui
19	GUÉRET	Eric Jean-François	Non
20	HAUSTRATE	Aurore	Excusé.e
21	JOORIS	Vincent	Oui
22	LEDOUBLE	Marylise	Non
23	LICOUR	Jean-Claude	Non
24	LIVIS	Grégory	Excusé.e
25	MARTIN	Gwenaëlle	Oui
26	Matteo	Tamborino	Non
27	MONSEREZ	Paul	Oui
28	Muyshont	Julien	Oui
29	PAURICHE	Jean-Luc	Oui
30	PERMANNE	Sandrine	Non
31	PETIAU	Guy	Oui
32	PETIT	LAETITIA	Non
33	PICRON	Laura	Oui
34	PILATE	Jean	Oui
35	POELMAN	Mireille	Oui
36	PROVOST	Sébastien	Oui
37	RIVIÈRE	Jacques	Oui
38	ROUCOUR	Béatrice	Oui
39	SAUVAGE	Raphaël	Oui
40	SEGONI	Lyse	Non
41	SERNEELS	François	Oui
42	SOL	Nathalie	Oui
43	SOMMELETTE	pierre	Oui
44	STUBBE	Michel	Oui
45	TRÄNKNER	Katja	Excusé.e
46	VAN KERCKHEM	Dolmi	Oui
47	VANEUKEM	Céline	Excusé.e
48	VERCRUYSE	Jérôme	Excusé.e
49	VERMEULEN	Abigaël	Non
50	VIGNERON	Valentin	Oui
51	VIGNOBLE	Bryan	Oui
52	Wallez	Nicolas	Oui